

**Groupe de travail « Ethique et fin de vie : observatoire sur la fin de vie »**  
**Synthèse de l'enquête régionale sur les directives anticipées**  
**et la désignation d'une personne de confiance**

**Rappel du projet :**

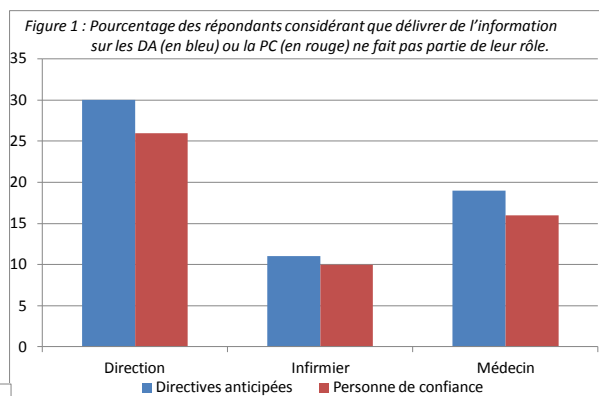
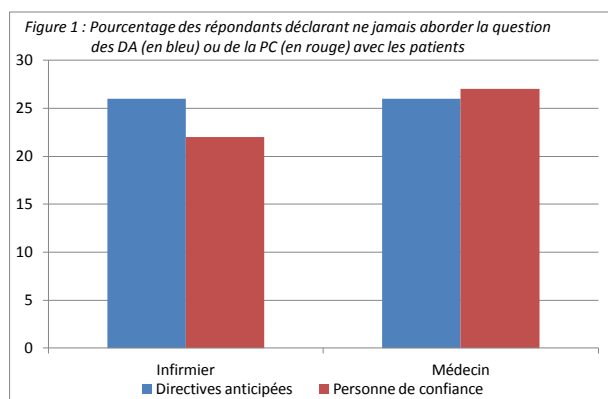
L'objectif est de **décrire les connaissances, les représentations et les pratiques des professionnels de santé de l'ex-région Languedoc-Roussillon relatives à la loi sur la fin de vie**. A cette fin, un questionnaire en ligne a été construit et envoyé par email à un large panel de médecins, infirmiers et personnels de direction travaillant dans la région, quel que soit leur lieu d'exercice (libéral, établissement sanitaire ou médico-social). Les résultats doivent contribuer à identifier les besoins d'information et de formation dans ce domaine et servir de point de départ pour mesurer des évolutions dans le temps. L'analyse des données a été menée conjointement par le CHU de Montpellier (DIM) et le CREAI-ORS LR.

**Synthèse des résultats :**

Au total, **275 réponses ont été recueillies** entre octobre 2015 et avril 2016 provenant de 172 infirmiers, 73 médecins et 30 personnels de direction. Parmi eux, 161 travaillent en cabinet libéral, 67 en établissement sanitaire et 47 en établissement médico-social.

Sur le plan des connaissances, l'enquête met en lumière **des points de la loi ignorés par une partie importante des répondants** : plus de 30% d'entre eux ne savent pas si les directives anticipées ont une durée limitée et plus de 10% ignorent qui doit les porter, ou si la personne de confiance est désignée pour une durée limitée. Ces résultats appellent probablement des actions de communication ciblées.

En termes de représentations, le constat majeur est que **1 répondant sur 5 considère que délivrer une information sur les directives anticipées ou sur la personne de confiance ne fait pas partie de son rôle** (figure 1). Il existe également une **confusion entre la personne de confiance et la personne à prévenir en cas d'urgence** pour plus de 80% des répondants.



Enfin, concernant les pratiques, un répondant sur quatre déclare **n'aborder la question des directives anticipées ou de la personne de confiance que rarement ou jamais** avec les patients (figure 2).

**Perspectives :**

Ce premier travail d'observation permettra au groupe, en partenariat avec le département de médecine générale de l'UFR de Médecine de Montpellier-Nîmes de mener des études qualitatives pour analyser de manière plus fine certains points saillants.

L'enquête pourra être répétée dans 1 ou 2 ans afin de mesurer si l'évolution éventuelle des connaissances et des pratiques.